



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 20 avril 2021,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'hébergement dans les Crous : un effort exceptionnel pour transformer et moderniser le parc de logements étudiants et atteindre 95% de réhabilitation à horizon 2024

Jusqu'au 15 mai, les étudiants peuvent déposer leur dossier social comportant la demande de logement en cité universitaire sur messervices.etudiant.gouv.fr.

Le parc de logement des Crous, opérateurs du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, s'est profondément transformé pour proposer des logements plus grands et plus confortables, disposant de sanitaires et de cabines de douche individuels, tout en conservant des loyers accessibles.

Des résidences favorisant le lien social et la réussite académique

Grâce à leur parc de logement, les Crous œuvrent en faveur de la réussite académique de tous les étudiants. Alors que le logement constitue le premier poste de dépenses des étudiants, l'offre à tarification sociale constitue un levier important de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Ce sont plus de 4 800 agents qui permettent de déployer de nombreuses actions pour assurer du lien social, accompagner les résidents, leur proposer des animations et activités et offrir un large éventail de services. Généralisés par le gouvernement en décembre 2021, ce sont plus de 1 000 référents étudiants, sous contrat avec les Crous, qui renforcent le lien social entre résidents. Ces actions ont accompagné, tout le long de cette année de crise sanitaire avec des conditions d'études perturbées, les étudiants en résidence qui ont souhaité pour une grande majorité rester pendant les périodes de confinement dans leur logement en cité Universitaire.

Un plan de rénovation du parc de logement sans précédent

Les Crous sont le premier opérateur national de logements destinés aux étudiants avec 175 000 logements répartis sur l'ensemble du territoire.

Un plan de rénovation massif est engagé depuis le début du quinquennat, financé par l'État et soutenu par les collectivités territoriales. Ce sont environ 3 000 logements qui ont été réhabilités chaque année en moyenne et 15 000 logements environ qui doivent encore l'être.

Le plan de relance permet de franchir une nouvelle étape avec un investissement de l'État de 254 M€ qui permettront de réhabiliter 4 500 logements supplémentaires. Le plan de relance a permis de retenir 126 opérations proposées par les Crous dont 55 % ont déjà fait l'objet de premiers engagements financiers à date.

En ajoutant les financements de l'État et de certaines collectivités territoriales dans le cadre du CPER 2021-2027 (Régions et Métropoles notamment), c'est 95 % du parc des Crous qui sera réhabilitée à horizon 2024 et contribuera à l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

CONTACT PRESSE

Centre national des œuvres universitaires et scolaires - Cnous

Pascale Koller

06 88 05 52 79

pascale.koller@cnous.fr